

La résidence sociale : les limites d'un outil d'insertion par le logement

Warda HISSAR HOUTI *

La résidence sociale est un pas en avant pour «améliorer l'accès au logement des plus démunis». Mais elle contient un défi : arrimer la mobilité résidentielle à la «promotion sociale des situations» sous peine de créer de nouveaux «espaces de stockage de la précarité».

La résidence sociale, instaurée par le décret du 23 décembre 1994, constitue un des outils créés par la législation pour améliorer l'accès au logement des plus démunis (au sens de la Loi Besson) et complète les dispositifs des Plans Départementaux pour le Logement des Plus Démunis (PDPLPD), FSL, Baux glissants, pensions de famille... Dans l'esprit de la loi, il s'agissait prioritairement non pas de créer une offre nouvelle mais de recycler des capacités existantes, initialement dévolues à l'accueil temporaire de certaines catégories de publics (travailleurs immigrés, jeunes travailleurs) pour répondre à un nouveau besoin : l'absence de logement pour toute personne en difficulté. Cette volonté, confirmée rapidement dans le cadre du Plan Quinquennal de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants par le passage systématique en résidences sociales des foyers réhabilités, rencontre encore des obstacles pour faire de la résidence sociale un réel tremplin pour l'exercice du droit au logement.

Le difficile exercice du provisoire

La difficulté première d'un produit tel que la résidence sociale réside dans le fait qu'on construit un postulat a priori : l'accès direct à un logement définitif est impossible et impose, de ce fait, un passage obligé par un sas. Il est important de rappeler ici l'évidence : même si le ménage accepte cette solution contraint et forcé par une situation personnelle d'urgence, d'exclusion, d'échec, le projet logement de toute personne est d'abord construit autour de la notion d'installation, de bien-être, dans la durée, même si cette durée est fonction du temps personnel. La résidence sociale tarde donc cette échéance et il est important que cet espace ne se transforme pas, pour les personnes, en simple sas d'attente, voire de relégation. Pour parer à cet écueil, les actions à conduire sur un même front sont complexes et nombreuses. Après la fourniture

* Directrice Générale d'ARALIS, Lyon

d'un toit, la résidence sociale doit rapidement permettre au ménage d'améliorer sa situation : réduire le niveau d'endettement, permettre l'accès à l'emploi, à la formation, l'accès aux soins... Pour enclencher la dynamique qui permettra au ménage de voir sa situation évoluer, il faut d'abord le convaincre de s'installer dans du provisoire pour se mettre en situation de se projeter : exercice éminemment difficile quand on sait combien le facteur temps est déterminant dans le projet de vie !

A ARALIS, l'adhésion des personnes à ce processus est négociée par les professionnels chargés de l'accompagnement social : les ménages qui souvent n'en sont pas à leur premier contact avec un professionnel du social, ont besoin d'une relation crédible : elle sera confortée par l'aboutissement des démarches, la réduction des délais, par une présence réelle et efficace à leurs côtés. L'accompagnement dont nous avons besoin aujourd'hui dans ce type de lieux, comme dans d'autres d'ailleurs, requiert des compétences pointues, très loin de la relation d'aide classique, portées par des professionnels maîtrisant les techniques de remobilisation, de montage de projets, d'animation de réseaux. Au cœur du métier de l'insertion par le logement qui demande une approche globale et des savoirs précis, ces compétences sont, encore aujourd'hui, en cours de construction et nécessiteraient plus de passerelles entre les centres de formation et une réalité de terrain en évolution rapide et constante.

Un environnement frileux

Implanter une résidence sociale sur une commune est peut-être encore plus difficile à faire que de réaliser du logement social classique : la notion de transitoire est encore ici au cœur de la difficulté : aux yeux de l'élu local, des riverains, un public de passage représente un risque plus important que la ressource créée sur un territoire pour prendre en compte les situations, même locales, de personnes en difficulté. La visibilité d'une population souvent fantasmée, le risque de devoir en être en charge sur le plan de l'aide sociale, constituent de sérieux obstacles à la maîtrise du foncier ou du bâti pour réaliser ces programmes. La mise en place de commissions de pré-attribution associant les réservataires, les élus locaux et tout professionnel accompagnant une candidature améliore sensiblement la communication collective et favorise une approche concertée des enjeux de fond : la mixité, la mobilité des

personnes notamment. Ces espaces permettent, en effet, de démythifier le public, de banaliser la résidence sociale et favorisent une approche en termes de «flux» plutôt qu'en termes de «stock». La question de la mobilité résidentielle des ménages, envisagée sous l'angle de la promotion sociale des situations, de l'amélioration de l'exercice du droit au logement, est, en effet, la problématique centrale de la résidence sociale. Pour que celle-ci ne se résume pas à une étape de plus dans le parcours du combattant pour l'accès à un logement, l'obstacle majeur, à savoir, l'accès à un logement définitif dans le parc public, nécessite d'être levé sous peine de transformer inexorablement ces lieux en espaces de stockage de la précarité.

Transitoire, oui : mais vers où ?

La limite importante du logement temporaire que constitue la résidence sociale lorsque tous les autres obstacles ont été dépassés, reste, en effet, la difficile sortie. Le législateur n'a rien prévu à cet effet et cette question est de la responsabilité du seul gestionnaire. Ici, le bâti blesse douloureusement. Au-delà des compétences techniques, de la capacité de réseau des professionnels chargés de l'accès au logement, il s'agit d'abord d'un défaut de maillage entre les différents acteurs de la chaîne du logement. En réalité, la chaîne du logement reste un concept abstrait qui ne trouve nulle part dans le paysage du logement locatif local, l'espace d'une articulation concrète et pragmatique entre les différents maillons.

Lorsqu'enfin la résidence a joué son rôle, que le ménage a recouvré des droits, une capacité financière, et formulé un projet personnel, il se trouve pris, et le gestionnaire avec, dans le goulot d'étranglement des listes d'attente classiques des offices HLM. Sans doute faudra-t-il construire longtemps encore des partenariats morcelés, des argumentaires quotidiens pour convaincre le bailleur, agence par agence, du bien-fondé d'une candidature, sans avoir a priori défini ensemble les critères de cette pertinence. Sans doute faudra-t-il encore longtemps avant que l'ensemble des acteurs du logement d'insertion (foyers, CHRS, associations d'accueil d'urgence) qui assurent en amont la gestion de la précarité et de l'exclusion, trouvent le niveau et l'espace pertinents de la construction d'une mobilité résidentielle qui soit pour les personnes, le reflet de leurs aspirations légitimes. Sur ce parcours, on est bien loin encore du droit au logement pour tous.